
Logements vacants en centre-bourg : moyens d'action

L'application de la loi Grenelle 2 va conduire à limiter la consommation d'espace, dans le but de sauvegarder l'espace agricole mais aussi de limiter la consommation d'énergie. Une des solutions pour les communes consiste à densifier leur bourg, d'autant que bien souvent des logements y sont vacants.

Quelle stratégie mettre en œuvre pour intégrer cette ressource potentielle de logements dans un projet plus global de revitalisation du bourg, quels outils utiliser pour agir dans le respect du cadre de vie, du patrimoine et des normes de construction applicables aujourd'hui ? Telles sont les principales questions auxquelles les intervenants à cette journée apporteront des éléments de réponse.

Eléments de contenu

- Le point sur la réglementation en matière d'urbanisme et de construction
- Besoins et attentes en matière de logement ; quelles solutions proposer en centre bourg, pour quels avantages ? Quels outils mobiliser ?
- Leçons tirées d'une expérience menée par l'association des Communes du patrimoine rural dans le cadre d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat
- L'exemple d'une stratégie intercommunale, celle de Coglais Communauté (35): une approche globale, politique de l'habitat, aménagement urbain et habitat urbain. Comment travailler sur un centre bourg ?
- Le rôle de Foncier de Bretagne pour l'accompagnement des communes dans la revitalisation de leur bourg
- Exemples de réalisations sur la commune d'accueil
- **Public** : élus
- **Durée** : 1 journée



En collaboration avec l'Institut régional du patrimoine